

Débat d'orientation budgétaire 2015

PLAN

I. PRÉAMBULE

I.1 Cadre juridique

I.2 Méthode

II. ORIENTATIONS BUDGETAIRES

II.1. Le contexte national des finances départementales

II.1.1 La loi de programmation des finances publiques (LPFP) 2014 - 2019

II.1.2 La loi de finances (LF) pour 2015

II.2 Les grandes orientations de la section de fonctionnement

II.2.1 Recettes de fonctionnement

II.2.2 Dépenses de fonctionnement

II.2.3 Malgré nos efforts de rationalisation, nos marges de manœuvre diminuent

II.3. Les grandes orientations de la section d'investissement

II.3.1 Recettes d'investissement

II.3.2 Dépenses d'investissement

II.4 Maquette cible

III. ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

Glossaire

I. PRÉAMBULE

De nombreuses interrogations se posent pour les prochaines années. La baisse des dotations va s'accroître et les recettes fiscales ne retrouveront un réel dynamisme qu'à la faveur d'une amélioration de la conjoncture économique. De fortes inquiétudes pèsent sur les niveaux d'investissement à venir des collectivités locales. Même si elles ont déjà démontré leur capacité à amortir d'importantes mutations (décentralisation, réformes fiscales...), elles vont devoir relever de nouveaux défis pour concilier contraction de la ressource et attentes fortes en matière de services publics. Il est de plus en plus clair que ces défis nécessiteront d'innover mais aussi de faire des choix structurels.

En 2015, notre attention va être focalisée sur l'évolution des marges de manœuvres financières et de l'investissement local. Il s'agit d'analyser les événements impactant les finances locales, qu'ils soient certains ou probables, afin d'apporter des éclairages utiles à la construction du budget 2015.

Les dispositifs de péréquation horizontale (entre collectivités locales) se poursuivront mais leur effet sera atténué par le fait que les bénéficiaires seront plus nombreux et les ressources à répartir plus faibles. Les recettes fiscales liées à l'évolution des bases de taxes d'habitation et de foncier bâti progresseront de 0,9% pour 2015.

Côté fiscalité indirecte, les 90 départements ayant utilisé dès 2014 la possibilité qui leur était offerte d'augmenter le taux plafond sur les DMTO, bénéficieront de ses effets en année pleine en 2015. Mais désormais, les départements vont connaître de plus en plus de difficultés à jouer un rôle contra-cyclique s'ils restent confrontés à des difficultés de financement des politiques sociales. Le tout dans un contexte de réforme territoriale qui, dans un premier temps, ajoute des incertitudes peu favorables aux initiatives et projets.

Le 17 décembre, a été adopté le projet de loi sur la fusion des régions, ramenant le nombre de ces dernières de 22 à 13.

Reste le dossier majeur de la réforme territoriale, le projet de loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTR) sur les compétences des collectivités. Nous n'en sommes actuellement qu'au stade de la première lecture au Sénat. Les débats vont forcément être complexes, étant donné qu'à l'origine, ce projet de loi NOTR avait été

élaboré et présenté alors que la suppression pure et simple du Conseil Général était d'actualité. Or depuis, le contexte a changé. Lors du congrès de l'ADF, le Premier Ministre a indiqué que le département avait "toujours un avenir", y compris après 2020. C'est dans ce contexte que nous devons débattre des orientations budgétaires et des engagements pluriannuels.

I.1 Cadre juridique

L'article L3312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que « dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un débat a lieu au Conseil Général sur les orientations budgétaires de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement du département ».

Le DOB constitue un moment essentiel de la vie de la collectivité. La tenue de ce débat a vocation à éclairer le vote du budget primitif (BP). Son organisation constitue une formalité substantielle, dont l'absence entacherait d'illégalité la délibération relative à l'adoption du budget primitif. Le DOB doit se dérouler dans des conditions identiques à celles applicables aux séances plénières de la collectivité. Mais il ne donne pas lieu à un vote.

I.2 Méthode

Le débat s'organise autour d'éléments d'analyse prospective, d'informations sur les principaux investissements projetés, sur le niveau d'endettement et son évolution prévue, ainsi que sur les taux d'imposition envisagés et la politique d'investissement de la collectivité.

Le calendrier d'élaboration budgétaire a été fixé comme suit :

- 30 janvier 2015 : débat d'orientation budgétaire et présentation du plan d'investissement pluriannuel ;

- 6 mars 2015 : approbation des comptes administratifs, des budgets primitifs et du plan d'investissement pluriannuel.

II. ORIENTATIONS BUDGETAIRES

II.1. Le contexte national des finances départementales

Le nécessaire redressement des finances publiques pèse lourdement sur les choix politiques et économiques de la France. Tous les acteurs de la dépense publique sont concernés : l'Etat, les administrations de sécurité sociale et les administrations publiques locales.

2014 s'était distinguée comme étant la première année de baisse des dotations de l'Etat vers les collectivités locales. 2015 suivra cette même orientation, en l'accentuant.

La loi de finances (LF) pour 2015 et la loi de programmation des finances publiques (LPFP) 2014-2019, viennent confirmer le contexte contraint dans lequel évoluent les collectivités locales. Les finances locales en 2015 verront donc l'épargne nette des collectivités locales diminuer encore.

La situation financière des collectivités locales est en partie dépendante du contexte économique à travers certaines de leurs recettes qui sont sensibles à la conjoncture (impositions économiques corrélées à la croissance par exemple, ou recettes découlant des transactions immobilières) et en raison de la typologie de certaines de leurs dépenses (action sociale, développement économique...).

Malgré la faiblesse de leur poids dans la dette et les déficits publics, les collectivités locales sont associées à la contrainte de redressement des comptes publics de l'Etat via leur participation aux efforts d'économie que l'ensemble des acteurs de la dépense publique doit réaliser (21 milliards d'euros d'économie au total en 2015).

II.1.1 La loi de programmation des finances publiques (LPFP) 2014 - 2019

En amont des lois de finances, les lois de programmation des finances publiques (LPFP) définissent les orientations générales des finances publiques, et la trajectoire des soldes des administrations publiques en vue de la réalisation d'un objectif de moyen terme. Pour l'atteindre, les orientations retenues dans ces lois ont des effets directs sur les finances locales.

La LPFP 2014-2019, n° 2014-1653 du 29 décembre 2014, prévoit un objectif d'évolution de la dépense publique locale fixé à 0,3% pour 2015.

La LPFP 2014-2019 donne la priorité à la maîtrise de la dépense publique avec un programme de 50 milliards d'euros d'économies sur trois ans. Les raisons de ce plan d'économies de 50 milliards d'euros tiennent à la nécessité de réduire le déficit public de l'Etat, avec en ligne de mire un retour sous la barre des 3% du PIB en 2017.

II.1.2 La loi de finances (LF) pour 2015

La LF 2015, n° 2014-1654 du 29 décembre 2014, prévoit notamment que :

- Les départements ne vont pas perdre la péréquation supplémentaire des DMTO qui était venue compenser les dépenses en matière sociale (AIS), dite fonds de solidarité, mais le montant à répartir baisse.
- La réduction des dotations de l'Etat : après une baisse d'1,5 milliard d'euros en 2014, les dotations de l'Etat aux collectivités continuent de baisser, et représentent une diminution de 6,5 % de l'enveloppe normée en 2015 (soit - 3,67 milliards d'euros). Une baisse identique est d'ores et déjà prévue en 2016 et, à nouveau, en 2017.

Le tableau ci-dessous permet de préciser les annonces de baisse déjà peu rassurantes. A la baisse de 11 milliards prévue de 2015 à 2017 pour toutes les collectivités territoriales, il convient d'ajouter celle déjà subie en 2014. Le montant total de la baisse s'établit donc à 12,5 milliards.

De plus, cette baisse est subie chaque année cumulativement. De 2014 à 2017 inclus, le cumul représentera un manque de ressources de 28 milliards. Pour les collectivités territoriales, sur 4 ans, c'est donc une perte effective de DGF de 28 milliards, bien supérieure à la baisse habituellement annoncée de 11 milliards.

| DGF nationale (en Mds €) | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | Total |
|--------------------------|------|------|------|-------|-------|
| Variation | -1,5 | -3,7 | -3,7 | -3,7 | -12,5 |
| Variation cumulée | -1,5 | -5,2 | -8,8 | -12,5 | -28,0 |

- Le taux du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) sera relevé à 16,404 %, mais pour les dépenses éligibles réalisées à compter du 1er janvier 2015. Ce nouveau relèvement du taux de compensation concerne donc la recette qui sera inscrite sur l'exercice 2016. Pour le BP 2015, le taux est passé de 15,482 % à 15,761 %. Cette augmentation de taux sera atténuée par un contrôle de plus en plus rigoureux de l'assiette éligible.

II.2 Les grandes orientations de la section de fonctionnement

II.2.1 Recettes de fonctionnement

❖ Recettes globalisées :

- **Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) :** je vous rappelle que, depuis 3 ans, le taux de fiscalité est stabilisé à 24,69%. Le produit fiscal estimé pour 2015 s'élève à 70,7 M€, avec des bases à 286 364 597 € (progression de 2,59%, dont 0,9% selon la LF 2015, en raison des réintégrations effectives en 2015). L'augmentation des bases

représente une augmentation du produit de 1,790 M€. Le taux de la TFFB du CG65 place notre collectivité au 12^{ème} rang des départements français en 2014. Pour rappel en 3 ans nous sommes passés du 9^{ème} au 12^{ème} rang. Je vous propose donc pour l'instant d'engager les arbitrages de finalisation du budget avec l'objectif d'établir un budget 2015 à taux de foncier bâti constant, afin que le niveau de fiscalité soit acceptable et compatible avec les capacités contributives des habitants des Hautes-Pyrénées.

- **DGF** : comme décrit précédemment, la LF 2015 accentue la baisse subie entamée en 2014. Le CG 65 va devoir absorber une nouvelle perte de DGF de 3,6 M€, soit -5,8%. Le montant à percevoir en 2015 est estimé à 58,1 M € contre 61,7 M € en 2014. En incluant 2014, on mesure la totalité de l'ampleur de la baisse : en 2017, la DGF du CG65 sera inférieure de 12,4 M€ à celle de 2013. Ensuite, la baisse subie chaque année cumulativement représente sur 4 ans une perte de ressources de 28 M€.

| DGF CG65 (en M€) | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | Total |
|-------------------|------|------|------|-------|-------|
| Variation | -1,6 | -3,6 | -3,6 | -3,6 | -12,4 |
| Variation cumulée | -1,6 | -5,2 | -8,8 | -12,4 | -28,0 |
| Montant perçu | 61,7 | 58,1 | 54,5 | 50,9 | - |

- **DMTO** : le taux de 4,5% serait maintenu en 2015. Le montant attendu devrait être d'environ 16,5 M€. Le prélèvement de 0,35% sur l'assiette DMTO devrait se situer à 1,3 M€, comme en 2014.
- **Péréquation classique des DMTO** : 2,5M€. L'augmentation de la péréquation classique des DMTO en 2015 pour les Hautes-Pyrénées (de 1,8 M€ à 2,5 M€) tient à l'augmentation des DMTO eux-mêmes pour l'ensemble des départements en 2014. Les causes en sont les suivantes :
 - l'assiette globale progresserait de 3% (estimation à fin octobre 2014) ;

- de nombreux départements ont relevé leur taux à 4,5% ;
- Paris, qui fonctionnait jusqu'ici de novembre à novembre, a dû rattacher ses 3 derniers mois de 2014 à l'exercice.

- **Péréquation supplémentaire des DMTO** : le projet de loi de finances prévoyait la suppression du fonds de solidarité en 2015, mais la loi de finances votée l'a rétabli. Le CG65 touchera donc à nouveau cette recette mise en place en 2014. Mais pour le CG65, elle sera minorée de 4,5 M€ : de 10,1 M€ en 2014, elle ne sera plus que de 5,6 M€ en 2015.

| | 2014 Notifié | 2015 (hypothèse) |
|------------------------------|---------------------|---------------------|
| Péréquation classique | 1 908 228 € | 2 500 000 € |
| + Fonds de solidarité | 10 055 235 € | 5 585 000 € |
| Total péréquation des | 11 963 463 € | 8 085 000 € |
| - Prélèvement | -1 331 133 € | -1 392 000 € |

La baisse subie par le CG65 est imputable à :

- La baisse de l'enveloppe nationale du fonds de solidarité : elle est réduite automatiquement de 559 M€ en 2014 à 515 M€ en 2015, car les CG sont plus nombreux à bénéficier d'un bouclier fiscal sur les prélèvements de péréquations classique, et supplémentaire, de DMTO. Pour mémoire, un CG ne peut être ponctionné de plus de 12% du produit de DMTO reçu l'année précédente.
- Surtout, à l'accroissement du nombre de départements urbains éligibles au fonds de solidarité. En effet, ces derniers ont vu leur reste à charge AIS par habitant augmenter fortement à cause du RSA.

Synthèse des principales recettes de fonctionnement

| | Budget Total 2014 | Prévision 2015 | Ecart entre 2015 et 2014 |
|---|-------------------|-------------------|--------------------------|
| DGF Totale | 61 742 341 | 58 142 341 | -3 600 000 |
| DGF Dotation forfaitaire | 37 843 055 | 34 243 055 | |
| DGF Dotation de Compensation | 15 343 915 | 15 343 915 | |
| DGF dotation de péréquation | 8 555 371 | 8 555 371 | |
| Péréquation DMTO | 11 963 463 | 8 085 000 | -3 878 463 |
| Allocations compensatrices | 3 151 671 | 2 722 736 | -428 935 |
| Allocation TH, FnB, TP et CVAE exonérée | 2 771 761 | 2 426 736 | -345 025 |
| Allocation FB | 379 910 | 296 000 | -83 910 |
| Total | 76 857 475 | 68 950 077 | -7 907 398 |

Principales recettes de fonctionnement supérieures à 500 000 €

| | | Budget Total 2014 | Prévision 2015 | Ecart entre 2015 et 2014 |
|---------------------------------|---|--------------------|-------------------|--------------------------|
| Imposition | Imposition FB (42194) | 68 918 432 | 70 703 419 | 1 784 987 |
| Dotations | DGF Totale | 61 742 341 | 58 142 341 | -3 600 000 |
| | DGF Dotation forfaitaire | 37 843 055 | 34 243 055 | |
| | DGF Dotation de Compensation | 15 343 915 | 15 343 915 | |
| | DGF dotation de péréquation | 8 555 371 | 8 555 371 | |
| | DGD | 1 803 749 | 1 800 000 | -3 749 |
| | FMDI | 1 200 000 | 1 200 000 | 0 |
| | DMTO | 16 500 000 | 16 500 000 | 0 |
| | Péréquation DMTO | 11 963 463 | 8 085 000 | -3 878 463 |
| | CVAE | 16 885 331 | 17 086 899 | 201 568 |
| | Péréquation CVAE | 584 347 | 700 000 | 115 653 |
| | IFER | 1 532 757 | 1 532 757 | 0 |
| | DCRTP | 9 907 796 | 9 907 796 | 0 |
| | FNGIR | 7 683 763 | 7 683 763 | 0 |
| Dotations compensatrices | Allocations compensatrices | 3 151 671 | 2 722 736 | -428 935 |
| | Allocation TH, FnB, TP et CVAE exonérée | 2 771 761 | 2 426 736 | |
| | Allocation FB | 379 910 | 296 000 | |
| Fiscalité indirecte | TSCA | 42 117 000 | 42 117 000 | 0 |
| | TSCA art 53 SDIS | 4 267 000 | 4 267 000 | |
| | TSCA art 52 Acte II | 15 000 000 | 15 000 000 | |
| | TSCA art 77 réforme TP | 22 850 000 | 22 850 000 | |
| | Compensation AIS fonds exceptionnel | 6 385 235 | 6 441 345 | 56 110 |
| | TICPE part compensation RMI/RSA | 17 127 027 | 17 127 027 | 0 |
| | TICPE part complémentaire | 1 273 000 | 1 273 000 | 0 |
| | Taxe finale sur l'électricité | 2 600 000 | 2 600 000 | 0 |
| Total | 271 375 912 | 265 623 083 | -5 752 829 | |

▪ Recettes liées aux actions

❖ DDL : 1,6 M€

Les recettes proviennent principalement de fonds structurels européens.

Elles s'élèvent à un montant de **1 436 836 €** et correspondent :

- au FEDER perçu dans le cadre des projets transfrontaliers (HHPH et PMPPM) et de l'assistance technique du POCTEFA (**129 888 €**) ;
- au remboursement de l'avance du FSE (Fonds Social Européen) faite aux « Ateliers Chantier Insertion » pour les programmations 2013 et 2014 (**958 487 €**) ;
- au remboursement de FSE, par l'association APPUIE, conformément à la convention d'avance remboursable signée entre le Conseil Général et l'association (**239 003 €**) ;

- à la subvention FEDER obtenue pour le financement du dossier PCET (**109 458 €**)

❖ DSD : 33,4 M€

L'aide sociale génère un montant important de recettes. Les recettes de la DSD comprennent principalement le concours national CNSA pour la compensation de l'APA (14 980 000 €) et de la PCH. En 2013, le taux de compensation est de 31,6% pour l'APA (en hausse par rapport à 2012 mais légèrement en dessous du taux de compensation national de 32,1 %) et de 32,6% pour la PCH (en baisse régulière depuis l'augmentation de cette prestation).

Elles comprennent également les recettes de type récupérations et indus qui concernent tous les domaines. Elles sont le fruit du travail engagé par les différents services de la DSD, pour optimiser et augmenter le recouvrement de recettes.

❖ DEB : 1 M€

Le niveau des recettes attendues est stable. Elles proviennent principalement du Fonds Départemental Hébergement pour les collèges et de loyers et taxes perçus.

❖ DRT : 0,8 M€

Les principales recettes de fonctionnement proviennent des redevances d'occupation du domaine public routier et de conventions partenariales. Elles sont relativement stables.

❖ Budget annexe Transports : 2 M€

Après une hausse de la fréquentation du réseau Maligne en 2011 de 25%, on constate une relative érosion de l'utilisation du réseau hors scolaire (143 000 trajets en 2011, 139 000 en 2012, 132 000 en 2013). Les recettes provenant des usagers devraient donc être relativement stables.

L'équipement billettique qui sera installé à bord des véhicules au 1er juillet 2015, permettra d'avoir une approche beaucoup plus complète et surtout continue de la fréquentation.

II.2.2 Dépenses de fonctionnement

Un cadrage budgétaire précis a été donné aux directions, et ce afin de contenir au mieux nos dépenses et de préserver notre capacité d'autofinancer nos investissements futurs. L'augmentation maximale des autorisations de dépenses de fonctionnement a été arrêtée à +3% pour la DSD, et à +2,4% pour la DRH. Toutes les autres directions ont dû proposer une baisse de leurs dépenses de fonctionnement d'1%.

❖ **DRAG : 38,8 M€** de dépenses réelles, hors RH, dépenses imprévues

Au global, le montant des dépenses réelles de fonctionnement de la DRAG, hors dépenses imprévues et hors DRH, respecte le cadrage, à -1,5%.

- SDIS : 10,8 M€

En mars 2014, une convention a été signée pour 3 ans qui plafonne l'augmentation de notre contribution en fonctionnement à 2%. C'est dans ce cadre que doit être trouvé avec le SDIS, le bon niveau de participation. En effet, un effort d'économie de -1% s'applique sur l'intégralité de notre section de fonctionnement. De plus, notre collectivité aura par ailleurs à subventionner les travaux du tunnel Aragnouet Bielsa. Pour votre information, l'évolution de la participation des communes s'élève aujourd'hui à 0,48%. Je vous propose donc de négocier notre participation avec le SDIS en tenant compte du CA 2014.

| <i>Participations du CG au SDIS</i> | CA 2009 | CA 2010 | CA 2011 | CA 2012 | BP 2013 | BP 2014 |
|--|-----------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Contribution en fonctionnement | 8 800 000 | 9 431 000 | 9 695 068 | 9 913 969 | 10 013 969 | 10 316 248 |
| Contribution en investissement | | | | | 100 000 | |
| <i>soit une variation de...</i> | | <i>7,17%</i> | <i>2,80%</i> | <i>2,26%</i> | <i>2,02%</i> | <i>2,00%</i> |
| Prime de fidélisation et de responsabilité | 416 000 | 429 000 | 420 000 | 420 000 | 420 000 | 420 000 |
| Dotations Globales d'Équipement | 71 000 | 71 000 | 71 000 | 71 000 | 71 000 | 71 000 |
| Total | 9 287 000 | 9 931 000 | 10 186 068 | 10 404 969 | 10 604 969 | 10 807 248 |

- DRH : 62,6 M€

Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) à appliquer pour 2015 est de 2,52 %. Son augmentation est liée aux évolutions statutaires induites par la refonte des catégories B et C, évolutions qui se traduisent par une augmentation d'indice pour une grande partie des agents concernés (8 points en moyenne sur l'indice majoré).

En vertu du cadrage budgétaire et afin de limiter l'augmentation du budget au cadrage de 2,40%, les dépenses RH seront ajustées au vu du réalisé 2014 (taux de réalisation estimé à 99%).

A périmètre constant, les augmentations à intégrer en 2015 s'élèvent à plus d'1,7 M€. Elles correspondent à des évolutions subies, ou à des orientations qui ont été actées précédemment : fin des reclassements indiciaires pour les catégories B et C, paiement des Compte Epargne Temps, coût des CAP, validations de service, revalorisation des gratifications des stagiaires....

Compte tenu de la baisse des recettes de fonctionnement, nous sommes désormais contraints de ne plus raisonner à périmètre constant. Aussi, je vous propose de baisser de 1% les effectifs (hors assistantes familiales), soit 15 ETP. En année pleine, l'économie générée s'élèvera en moyenne à 600 K€. Pour 2015, au vu des départs à la retraite recensés à ce jour (19), cette économie serait envisageable sur le budget 2015.

- Achats Publics : 2,2 M€

La maîtrise des dépenses demeure d'actualité, tout en prenant en compte les besoins des services. Un effort supplémentaire sera réalisé pour les acquisitions de fournitures de bureau, de petits équipements, et dans une moindre mesure des équipements de protection individuelle.

La mise en place récente du pool de véhicules permet de prévoir une économie en matière de carburant. Cependant, nous devons également tenir compte de dépenses nouvelles liées à la construction de la MDEF (mobilier, assurance dommage ouvrage...).

- DSI : 1,9 M€

Les principales dépenses de fonctionnement pour la DSI tournent autour de 4 axes principaux :

- Les maintenances annuelles récurrentes sur logiciels et matériels,
- Les prestations dans le cadre des projets d'évolutions de nos logiciels,
- Les frais d'impression de nos copieurs et imprimantes,
- Les frais de télécommunications.

Pour les frais de télécommunications, la mise en place en 2014 de la nouvelle téléphonie devrait nous permettre de réaliser les premières économies dans ce domaine, tout en poursuivant le développement des installations à tous les services externalisés du Conseil Général. En 2015, il s'agit de confirmer les économies faites sur des postes importants comme les licences bureautiques et les frais d'impression, tout en anticipant pour économiser sur certaines dépenses futures (la refonte de nos télécommunications) et en améliorant le service pour la collectivité.

❖ DDL

Conformément aux orientations budgétaires de diminution des dépenses de fonctionnement, un effort substantiel a été réalisé afin de proposer une réduction d'environ 5 %, pour 2015, de l'ensemble des participations et subventions diverses de fonctionnement concernant la DDL.

Ainsi, concernant notre participation au Syndicat Mixte du Pic du Midi, notre contribution statutaire a été diminuée de 5% en accord avec la Direction du Pic, la Région ayant d'ores et déjà notifié une baisse de 5% de sa participation.

Le parti pris proposé consiste à réaliser des économies en fonctionnement afin de préserver les interventions prioritaires en investissement qui génèrent un réel effet de levier sur le développement du territoire départemental.

Projet de territoire

Dans un contexte économique marqué par des mutations profondes, la démarche du projet de territoire, engagée depuis 2012, se veut collective, proactive et prospective. Le projet de territoire constitue la feuille de route commune à l'ensemble des acteurs institutionnels et socio-économiques des Hautes-Pyrénées. C'est la vision d'un futur souhaité et réaliste, partagée par les élus, toutes sensibilités confondues, et par l'ensemble des forces vives qui font la richesse du territoire haut-pyrénéen.

Cette ambition s'est traduite par l'affirmation d'une stratégie claire, assortie d'un plan d'actions concrètes, qui guidera l'ensemble des interventions du Conseil Général dans les domaines du développement local.

Les grandes ambitions, partagées dans le cadre d'une gouvernance territoriale innovante :

- Développer l'attractivité du territoire en s'appuyant sur l'image des Pyrénées et l'espace métropolitain associant Pau – Tarbes – Lourdes
- Activer le moteur productif et mieux transformer les revenus touristiques en emplois locaux
- Concentrer les ressources publiques et privées sur des effets de levier créateurs de richesses tout en respectant l'environnement et les solidarités

Une association « Ambition Pyrénées » avec les partenaires principaux acteurs du Projet de Territoire, soit 6 membres fondateurs, a été créée fin 2014 : le Conseil Général des Hautes-Pyrénées, les trois chambres consulaires (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre d'agriculture, Chambre des métiers), la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, la Ville de Tarbes. Cette association a pour but d'incarner la gouvernance partagée du « Projet de Territoire HaPy 2020/2030 », d'animer cette démarche, d'accompagner toutes les missions et actions qui s'y rapportent, d'assurer la mission de conception du marketing territorial visant à promouvoir les Hautes-Pyrénées et leur environnement géographique, et d'assurer la communication du projet de territoire.

Tous nos dispositifs seront à retravailler afin de s'inscrire dans cette démarche et de financer les projets émergents.

Europe et coopération transfrontalière

La convention portant création du Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) Huesca Pirineos - Hautes-Pyrénées (HP-HP) a été signée le 3 novembre 2014. Le GECT a pour mission d'identifier et de mettre en œuvre des actions conjointes de coopération territoriale. A cet effet, il convient de créer une ligne de contribution au GECT HPHP pour 2015. Elle restera modeste s'agissant d'une année d'installation et en l'absence de lisibilité sur le contenu définitif des programmes européens.

❖ **DSD** : 156,8 M€

La conjoncture économique actuelle (croissance en berne, taux de chômage de 11,2% pour le 2^{ème} trimestre 2014 au niveau départemental) amplifie nos interventions en matière de lutte contre la précarité et pèse lourdement sur les dépenses, notamment de RSA. Ainsi, entre 2012 et 2013, les dépenses de RSA ont augmenté de près de 8% et devraient encore augmenter d'environ 13 % de 2013 à 2014 selon nos estimations. Les prévisions macroéconomiques laissent entrevoir peu d'améliorations sur 2015. De plus, la structure démographique du département, caractérisée par un accroissement important du nombre de personnes âgées va continuer d'influer fortement sur les dépenses d'APA. Le budget 2015 a été élaboré sans intégrer l'impact de la réforme de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement sur l'APA (augmentation des plafonds de l'APA et diminution du reste à charge).

AIDE SOCIALE : RESTE A CHARGE POUR LE CG65 AU TITRE D'UNE ANNEE

| DEPENSES | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|-------------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| APA | 36 509 791 | 40 992 731 | 38 726 559 | 39 161 680 | 40 377 689 | 42 700 000 |
| PCH | 4 930 799 | 6 275 466 | 6 109 880 | 6 682 140 | 6 980 000 | 8 040 000 |
| RSA | 20 999 987 | 21 013 658 | 23 895 943 | 24 221 361 | 27 320 799 | 29 830 000 |
| ACTP | 3 036 784 | 3 025 792 | 3 007 590 | 2 680 513 | 2 570 070 | 2 520 000 |
| TOTAL DEPENSES | 65 477 361 | 71 307 647 | 71 739 972 | 72 745 694 | 77 248 558 | 83 090 000 |
| COMPENSATION | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
| APA | 9 975 024 | 10 778 436 | 11 096 438 | 11 484 494 | 11 500 000 | 12 000 000 |
| PCH | 2 088 343 | 2 095 284 | 2 125 556 | 2 161 648 | 2 200 000 | 2 100 000 |
| FMDI | 1 698 933 | 1 336 398 | 1 087 258 | 1 364 877 | 1 245 776 | 1 200 000 |
| Fonds AIS | | | | | 6 385 235 | 6 441 345 |
| RMI-RSA | 16 476 380 | 17 868 476 | 17 080 274 | 17 207 581 | 17 127 028 | 19 305 000 |
| Péréquation sup. AIS | | - | - | | 10 055 235 | 5 585 000 |
| TOTAL | 30 238 680,28 | 32 078 593,33 | 31 389 526,12 | 32 218 599,79 | 48 513 273,70 | 46 631 345,00 |
| Reste à charge du CG65 | 32 201 896,96 | 36 203 261,81 | 37 342 856,03 | 37 846 581,74 | 26 165 214,30 | 36 458 655,00 |
| Taux de couverture | 46% | 45% | 44% | 44% | 63% | 56% |

Le BP 2015 s'élève à 156 778 200 euros soit une augmentation de 4,07% par rapport au budget total 2014 alors que le cadrage initial prévoyait en matière d'action sociale une augmentation de + 3%. La répartition de ce dépassement s'établit comme suit :

- 73% de l'augmentation sont liés aux AIS ;
- 27% sont liés à l'augmentation des coûts d'hébergement en établissement.

Le RSA concentre 50% de l'augmentation du budget de la DSD qui se doit d'appliquer les critères d'attribution de cette allocation, définis nationalement. Le Conseil Général ne dispose ainsi d'aucune marge de manœuvre dans la gestion des dépenses de ce dispositif.

Le budget lié aux actions d'insertion est reconduit pour un montant pratiquement constant (PDI, contrats aidés), car ces dépenses constituent des outils pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA.

Les objectifs pour 2015 seraient d'organiser un meilleur accompagnement des bénéficiaires du RSA, de l'optimiser et de simplifier les circuits et procédures, en revoyant l'ensemble des partenariats avec les prestataires externes.

L'enjeu de 2015 serait enfin de générer des postures différentes des partenaires de l'insertion, de la formation et de l'emploi. L'idée est de relier l'insertion, à l'emploi et au développement économique en amorçant de nouveaux partenariats, de nouvelles modalités de fonctionnement, et de nouvelles dynamiques. L'expérimentation des brigades vertes menées par le Conseil Général au cours du deuxième semestre 2014 en est un exemple majeur : ce marché d'insertion a apporté un réel service à l'Institution, tout en contribuant à rémunérer des personnes en insertion.

Sur le plan comptable nous versons chaque mois à la CAF par anticipation et non sur service fait. Un mois de RSA représente 2,5Md'€. Je vous propose pour 2015 d'inscrire 1/12^{ème} de dépenses du RSA, le 12^{ème} restant étant budgété en dépenses imprévues dans l'attente d'une négociation avec la CNAF pour obtenir la modification du calendrier de paiement.

D'autre part, le Conseil Général a proposé sa candidature pour l'expérimentation du dispositif « garantie jeunes » à partir du 1er mars 2015. Ce dispositif a été lancé et soutenu par l'Etat, dans le cadre du Plan de Lutte contre la Pauvreté et pour l'Inclusion Sociale. Il

s'agit d'une allocation versée à des jeunes de 18 à moins de 26 ans, qui ne sont ni étudiants, ni en emploi, ni en formation, et dont la situation sociale les positionne en risque d'exclusion. L'allocation versée au jeune correspond à celle du RSA, et est prise en charge intégralement par l'Etat (idem que pour le RSA jeunes). Le jeune qui en bénéficie doit s'inscrire dans une démarche d'insertion professionnelle (renforcée et soutenue).

Le travail transversal initié en 2014 sur la rénovation de l'action sociale territorialisée se poursuivra en 2015. L'objectif est de faire évoluer l'action sociale territoriale pour s'adapter aux besoins des publics et mieux les accompagner.

❖ **DEB** : 5,7 M€ (+2,4% par rapport aux crédits 2014)

L'augmentation du budget de la DEB est en partie absorbée grâce à la baisse des coûts estimés du gaz grâce au groupement de commande de l'UGAP.

- Domaine Education : progression de ce budget, en raison principalement de l'augmentation de la dotation de fonctionnement des collèges, limitée à +2,4%.
- Domaine Développement : augmentation des crédits du Fonds Innovation Recherche (FIR), afin d'honorer les projets déjà engagés et de permettre de financer quelques nouveaux dossiers
- Domaine Bâtiments : ce budget reste stable et touche aux dépenses obligatoires pour l'entretien et la maintenance de bâtiments départementaux, aux dépenses de viabilisation et aux locations immobilières, taxes foncières, redevance SYMAT...

❖ **DRT** : 12 230 000 €

Afin de respecter le cadrage budgétaire de -1 % à périmètre constant, et compte-tenu de certaines dépenses non compressibles car liées à des engagements formalisés, comme la contribution au Consorcio, ou comme les loyers du PPP routier, il sera nécessaire de réduire certains postes comme l'entretien des routes départementales, la viabilité hivernale et les dépenses du parc routier.

En conséquence, seuls les besoins récurrents seront inscrits dans le budget 2015. On retrouvera :

- L'entretien des routes départementales dont la participation au Consorcio,
- La viabilité estivale et hivernale,
- Les dépenses du parc routier départemental,
- Les loyers du PPP routier (liés à la maintenance et aux frais financiers),
- La participation à Pyrénia pour l'aéroport Tarbes-Lourdes-Pyrénées, diminuée de 5%, car la Région a déjà décidé d'une telle baisse et l'article 13 des statuts actuels du syndicat mixte dispose que les contributions du Conseil régional et du Conseil Général soient identiques.
- Les prestations de point à temps, qui étaient auparavant budgétées en section d'investissement.

❖ **Budget annexe Transports : 12,6 M€**

Un travail important a été effectué dès 2013 afin d'intégrer la modification des rythmes scolaires dans la problématique des transports. A la rentrée 2013, seules quelques écoles sont passées à la semaine de 4,5 jours, la majorité ayant décidé de n'adopter ces nouveaux rythmes qu'à compter de la rentrée 2014. Ce surcoût de prise en charge, évalué à environ 500 000 € en année pleine, sera d'environ + 300 000 € sur le budget 2015. 3 postes sont principalement touchés :

- Dépenses liées aux transports scolaires
- Dépenses liées aux transports inter-urbains
- Charges de personnel et de gestion courante

Le budget 2015 d'un montant quasi-équivalent à celui de 2014 sera construit dans une logique de maîtrise des dépenses liées aux transports scolaires, en essayant de continuer à privilégier les indemnités versées aux familles, plutôt que l'organisation d'un service en cas d'effectif transporté inférieur à 5 élèves.

II.2.3 Malgré nos efforts de rationalisation, nos marges de manœuvre diminuent

Malgré nos efforts de rationalisation en dépenses de fonctionnement, nos marges de manœuvre se dégradent fortement du fait de la stagnation puis maintenant de la baisse des recettes de fonctionnement.

Notre capacité à autofinancer nos investissements, dite épargne nette, subit une érosion continue, comme l'illustre le tableau ci-dessous.

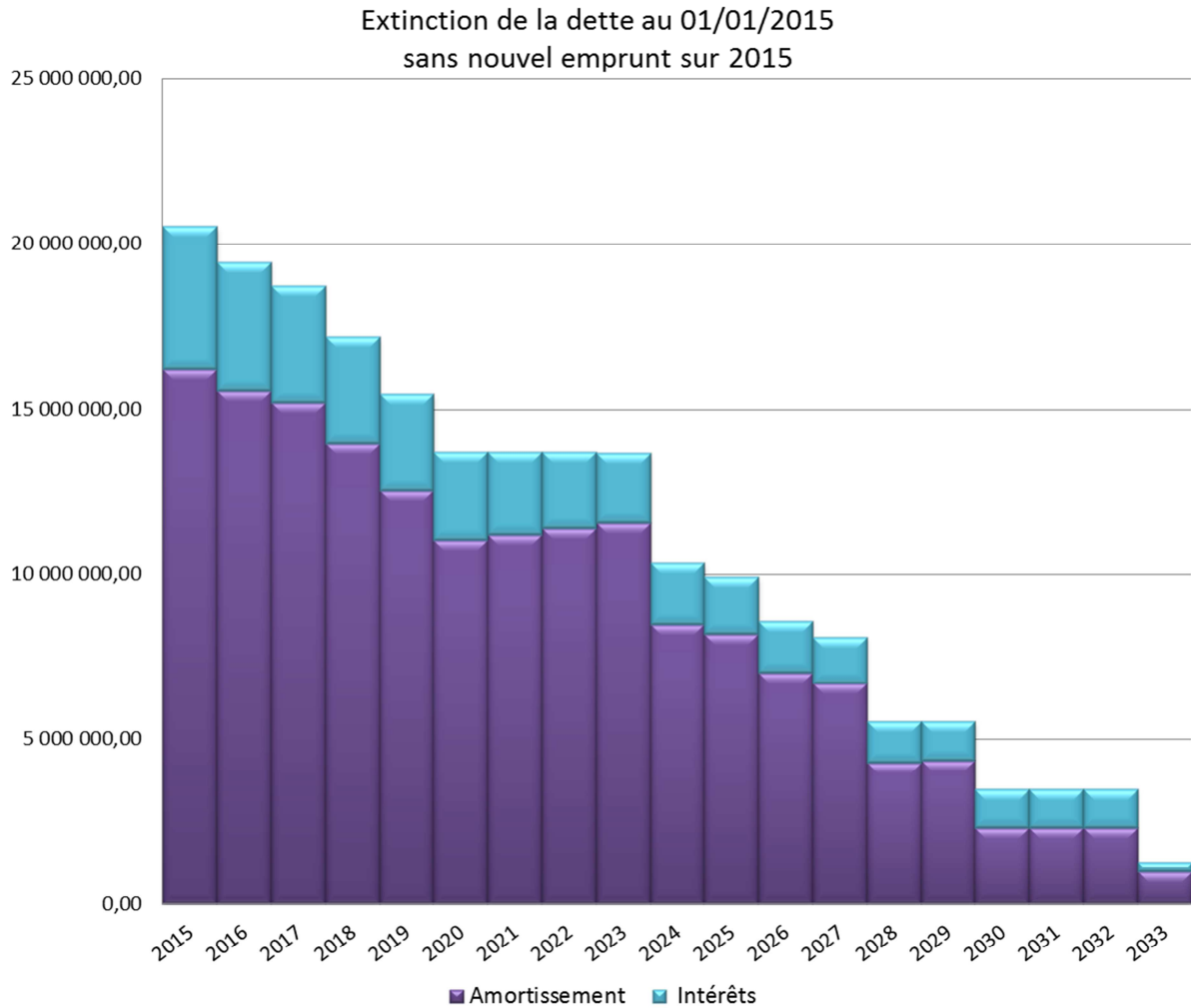
| | CA 2012 | CA 2013 | Total budget 2014 | BP 2015 cadrage |
|--|-------------------|-------------------|----------------------|--------------------|
| a. Epargne de gestion : (RRF - excédent) - (DRF - intérêts - travaux en régie) | 43 474 757 | 46 321 993 | 36 959 223 | 28 294 874 |
| b. Epargne brute (a - intérêts) | 40 751 015 | 43 224 920 | 33 959 223 | 25 294 874 |
| c. Epargne nette (b - capital) | 28 511 328 | 29 799 005 | 20 869 258 | 11 405 507 |
| d. Part d'autofinancement net (c / dépenses d'équipement brut + travaux en régie) | 32,55% | 34,39% | 19,16% | 14,57% |

II.3. Les grandes orientations de la section d'investissement

II.3.1 Recettes d'investissement

❖ **L'emprunt**

- Emprunt nouveau : dans l'optique de ne pas augmenter l'encours de dette de la collectivité, le recours à l'emprunt en 2015 devrait se situer à hauteur de 13 M€.



Depuis 3 ans, nous maîtrisons notre endettement, en réalisant un emprunt annuel au maximum équivalent au remboursement du capital de la dette. Notre encours est stable et sécurisé. Cependant, les orientations en fonctionnement réduisent nos capacités pour autofinancer nos investissements. Par conséquent, pour maintenir une section d'investissement significative nous allons devoir emprunter au-delà du seuil fixé ces trois dernières années. Notre actuelle capacité de désendettement de 4 ans nous le permet mais s'en trouvera dégradée sur les prochains exercices.

❖ Les subventions et dotations d'investissement

Globalement, les recettes d'investissement s'élèvent à 51 804 218 €. Les principales sont les suivantes :

❖ **DDL** : 359 900 € dont 255 000 € pour l'Abbaye de l'Escaladieu dans le cadre du Plan Etat-Région

❖ **DEB** : 1 059 079 €

La part principale des recettes provient de la dotation départementale à l'équipement des collèges (874 227 €) et des subventions liées aux travaux réalisés à Sarsan dans le cadre du CPER précédent.

❖ **DRT** : 5 475 000 €

Les recettes d'investissement couvrent plus de 20% des dépenses d'investissement. Elles proviennent principalement de subventions crues (5 M€) versées par l'Etat suite aux intempéries de 2012, 2013 et 2014, et de subventions d'équipement Points Noirs Bruits Lourdes et Tarbes (250 000 €).

II.3.2 Dépenses d'investissement

Au vu de la baisse de nos recettes, de la nécessité économique de maintenir nos investissements afin de soutenir le tissu local, les services ont eu pour consigne de préparation budgétaire d'établir des propositions visant à garantir le maintien de nos dépenses d'équipement à minima à 60 M€.

❖ **DDL** : 20,4 M€

Les priorités d'investissement concernant le développement local ont été établies, pour 2015, en fonction de l'effet de levier qu'elles génèrent au bénéfice du développement de l'ensemble du territoire. Les dépenses d'investissement proposées permettent également d'honorer les engagements pris antérieurement.

L'ensemble des dispositifs et interventions sont à actualiser au regard des orientations du projet de territoire qui constitue notre feuille de route stratégique et la clé de voûte de nos financements pour faire émerger des projets innovants.

Aménagement et Politiques territoriales :

- Politiques territoriales : reconduction de l'AP votée en 2014, avec une AP de 1 679 100 € pour 2015 qui constitue une année de transition
- Fonds d'Équipement Urbain : l'AP 2012-2014 étant terminée, afin d'éviter toute rupture avec les précédents contrats et dans l'attente de la clarification du nouveau paysage institutionnel, il est proposé :
 - la mise en place d'une « année + » pour les 5 communes ayant achevé leur contrat en 2014,
 - l'inscription d'une AP et de CP d'un montant de 465 277 € pour mise en œuvre de cette « année + ».
- Fonds d'Aménagement Rural : proposition de 6 481 379 € en CP dont 4 381 379 € pour couvrir les AP antérieures et 2 100 000 € pour couvrir l'AP 2015

L'année 2015 sera consacrée à l'actualisation de l'ensemble de ces dispositifs de soutien aux communes et aux territoires au regard du cadre stratégique affirmé par le projet de territoire.

Environnement :

Un engagement du Conseil Général a été pris pour le versement d'une aide de 500 000 € au SIRTOM de la Vallée d'Argelès-Gazost concernant le traitement de la décharge de Beaucens dont 250 000 € en 2015.

Conformément à la Convention de financement des équipements réalisés par le Syndicat Mixte Départemental de Traitement des Déchets des Hautes-Pyrénées (SMTD 65), pour la période 2014-2022, approuvée par notre Assemblée le 25 octobre 2013, un versement de 2 millions d'euros est prévu pour 2015. Le calendrier de versement de cette subvention devra toutefois tenir compte de l'avancement des travaux de construction de l'UTV.

Le Plan Climat Energie a été adopté en 2014 et une candidature a été déposée à l'appel à projets « Territoire à énergie positive pour la croissance verte ».

Logement :

Dans le cadre du PDLH, l'intervention du Conseil Général, en investissement, se décline comme suit, pour un montant total, en 2015 de 1 150 249 € :

- Aide du CG, en complément du dispositif ANAH et Région, pour les travaux des propriétaires occupants et bailleurs concernant les mesures autonomie et insalubrité.
- Aide aux bailleurs sociaux pour la construction ou la rénovation de logements PLA-I
- Soutien au programme de rénovation énergétique du parc de logements anciens de l'OPH 65

Ces interventions suivent les orientations de la politique logement du Conseil Général qui visent le soutien aux plus modestes, la lutte contre la précarité énergétique et l'accompagnement de la rénovation thermique des bâtiments.

❖ **DEB : 12,4 M€**

- **Domaine Education :** pour les collèges, le programme de travaux spécifiques s'inscrit dans la continuité de certaines opérations de rénovation des bâtiments déjà engagées en études (chauffage au collège de Bagnères-de-Bigorre, amélioration du collège de Tournay, et du collège Pyrénées). Le collège Massey fait également l'objet d'une étude de programmation pour des études de maîtrise d'œuvre (MOE) en 2015 et le collège de Trie-sur-Baïse devrait voir une première phase de travaux en 2015. Un audit énergétique sera réalisé au 1^{er} semestre 2015 sur l'ensemble des collèges du département, et permettra d'intégrer les améliorations énergétiques au PPI. Le CG bénéficiera d'une subvention de l'ADEME sur ce dossier.
- **Domaine Bâtiments Sociaux :** comme prévu, les travaux de construction de la MDEF (4,2 M€) débuteront début 2015 pour une livraison mi-2016. Sur Tarbes, l'étude de redéploiement de l'immobilier de bureaux a permis de présenter des scénarii de répartition des missions de la DSD, l'objectif étant de finaliser un de ces scénarii en étude 2015, pour des travaux à partir de 2016. Concernant la MDS de Bagnères-de-Bigorre qui sera installée sur le site de l'agence des routes (1,9 M€), les études de maîtrise d'œuvre seront menées en 2015 pour des travaux en 2016.
- **Domaine Bâtiments Culturels :** la construction du nouveau bâtiment pour les Archives Départementales est toujours un dossier en cours dans l'attente du choix du site.

❖ DRT : 26 ,8 M€

La poursuite en 2015 des travaux de réparation consécutifs aux crues nécessitera un budget conséquent. Le PPI, à consacrer au réseau routier départemental élaboré en 2012, avait permis de prioriser les opérations routières d'investissement à l'horizon 2015. Toutefois, le financement des travaux de réparation d'urgence des dégâts occasionnés par les quatre derniers événements climatiques (octobre 2012, juin 2013, janvier et juin 2014), a conduit à opérer un glissement de certaines opérations de 2013 vers 2014, puis de 2014 vers 2015, voire de 2015 vers 2016.

L'objectif est de conserver au réseau structurant du département un état permettant de valoriser son image et d'assurer aux usagers des déplacements dans de bonnes conditions, en termes de sécurité routière ou de temps de parcours.

Le budget proposé a été substantiellement réduit sans pouvoir toutefois respecter le cadrage demandé, en cherchant des possibilités d'économies, et en étant consacré essentiellement à la poursuite des réparations des dégâts d'intempéries, ainsi qu'au maintien en l'état du patrimoine.

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- Les loyers d'investissement du PPP routier,
- L'aménagement de la route nationale 21,
- L'aménagement de la bretelle d'Aire-sur-Adour (itinéraire Tarbes-Gers) avec le versement du solde,
- La participation au Consorcio,
- Les travaux réalisés en cofinancement pour 605 000 € dont les fonds de concours aux communes, les Points Noirs Bruit, la route d'accès à Nistos, les travaux de protection risques avalanches
- Les travaux sur routes départementales dont le programme de renforcement des chaussées est le plus important,
- Les dépenses d'acquisition de matériel roulant, de signalisation, ainsi que celles liées aux opérations foncières et aux études,
- La contribution aux investissements portés par Pyrénia.

Budget annexe Transports : 50 000 €

Les dépenses d'investissement seront principalement liées à l'aménagement d'arrêts départementaux en fonction des normes accessibilité, lorsque cela sera techniquement possible.

❖ DRAG Finances : 35 211 615 € hors revolving

- Remboursement en capital des emprunts : 13,8 M€
- Régie Haut-Débit : la subvention d'équipement à la régie Haut-Débit passe de 2,9 M€ à 3,6 M€ en raison de dépenses d'investissement pour la desserte en très haut débit par fibre optique des communes d'Argelès Gazost, de la zone d'activité d'Agos Vidalos et du Val d'Azun.

En synthèse : Budget total investissement : 4,3 M€

Subventions (FEDER, FNADT, Communes) : 728 000 € d'où une subvention d'investissement de **3,6 M €** demandée au CG

❖ DRAG Achats Publics : 216 647 €

Les investissements portent sur les acquisitions de mobilier, sur le matériel et l'outillage et les achats de véhicules. L'ensemble de ces dépenses est présenté avec une baisse de l'ordre de 20,70 %, pour respecter le cadrage.

❖ DRAG DSI : 2 195 000 €

Concernant les logiciels, l'enveloppe budgétaire est limitée aux projets identifiés et validés en 2014. Ainsi, l'enveloppe du plan pluriannuel d'investissement n'est pas modifiée, mais lissée sur les années suivantes.

L'ajustement de notre marché avec l'éditeur Microsoft nous permettra de faire à nouveau une économie assez substantielle, économie que nous devrions retrouver sur les 5 ans à venir. Néanmoins ce marché sera à ré-étudier avec une prévision d'investissement importante, à l'issue de cette période.

Enfin, concernant les achats de matériels de télécommunication, après une augmentation conséquente en 2014, due à la mise en place des nouveaux accueils téléphoniques, ce poste baissera en 2015.

Au global, le budget informatique 2015 sera en baisse sensible (-245 000€ par rapport au budget total 2014), répondant aux demandes de réduction des dépenses, tout en préservant les capacités de la DSI d'offrir à la collectivité les outils nécessaires à un fonctionnement moderne et performant.

II.4 Maquette cible

Proposition de maquette comprenant un emprunt à 13M€ :

| | | Dépenses 459 499 482 € | | Recettes 445 160 803 € | |
|---------------------------------|--------------------------------|---------------------------|--|--------------------------------|---------------|
| Fonctionnement 334 265 362 € | Dépenses courantes | 209 573 552 € | | Fiscalité directe | 73 426 155 € |
| | DRH | 62 576 723 € | | Fiscalité indirecte | 110 220 446 € |
| | SDIS | 10 704 086 € | | Péréquation DMTO sup. AIS | 5 585 000 € |
| | Intérêts de la dette | 3 000 000 € | | DGF | 58 142 341 € |
| | Régie Haut Débit | 2 249 778 € | | Recettes des directions | 7 584 590 € |
| | Dépenses imprévues | 1 000 000 € | | Excédent reporté | 17 385 016 € |
| | sous-total réel | 289 104 139 € | | sous-total réel | 327 733 252 € |
| | Epargne brute + amortissements | 45 161 223 € | | Ordre divers | 6 532 110 € |
| | | 334 265 362 € | | | 334 265 362 € |
| Investissement 125 234 120 € | Ordre divers | 7 462 110 € | | Epargne brute + amortissements | 45 161 223 € |
| | Investissement | 62 441 818 € | | Ordre divers | 930 000 € |
| | Dépenses imprévues | 600 000 € | | FCTVA | 4 790 000 € |
| | Régie Haut Débit | 3 154 034 € | | Dot. équipt collèges | 874 227 € |
| | Capital de la dette | 13 889 367 € | | DGE | 900 000 € |
| | Revolving | 20 305 037 € | | Recettes des directions | 7 153 200 € |
| | Déficit reporté | 17 381 754 € | | Emprunt d'équilibre | 13 000 000 € |
| | sous-total | 117 772 010 € | | Revolving | 20 305 037 € |
| | TOTAL ORDRE + REEL | 125 234 120 € | | Neutralisation déficit | 17 381 754 € |
| | | | | sous-total | 64 804 218 € |
| | | | | 110 895 441 € | |
| | | Différence | | | -14 338 679 € |

Maquette théoriquement équilibrée avec un emprunt à 27M€ :

| | | Dépenses 459 499 482 € | | Recettes 459 499 482 € | |
|--|---------------------------------------|----------------------------------|--|---------------------------------------|----------------------|
| Fonctionnement 334 265 362 € | Dépenses courantes | 209 573 552 € | | Fiscalité directe | 73 426 155 € |
| | DRH | 62 576 723 € | | Fiscalité indirecte | 110 220 446 € |
| | SDIS | 10 704 086 € | | Péréquation DMT0 sup. AIS | 5 585 000 € |
| | Intérêts de la dette | 3 000 000 € | | DGF | 58 142 341 € |
| | Régie Haut Débit | 2 249 778 € | | Recettes des directions | 7 584 590 € |
| | Dépenses imprévues | 1 000 000 € | | <i>Excédent reporté</i> | 17 385 016 € |
| | sous-total réel | 289 104 139 € | | sous-total réel | 327 733 252 € |
| | Epargne brute + amortissements | 45 161 223 € | | Ordre divers | 6 532 110 € |
| | | 334 265 362 € | | | 334 265 362 € |
| Investissement 125 234 120 € | Ordre divers | 7 462 110 € | | Epargne brute + amortissements | 45 161 223 € |
| | Investissement | 62 441 818 € | | Ordre divers | 930 000 € |
| | Dépenses imprévues | 600 000 € | | FCTVA | 4 790 000 € |
| | Régie Haut Débit | 3 154 034 € | | Dot. équipt collèges | 874 227 € |
| | Capital de la dette | 13 889 367 € | | DGE | 900 000 € |
| | Revolving | 20 305 037 € | | Recettes des directions | 7 153 200 € |
| | <i>Déficit reporté</i> | <i>17 381 754 €</i> | | Emprunt d'équilibre | 27 338 679 € |
| | sous-total | 117 772 010 € | | Revolving | 20 305 037 € |
| | TOTAL ORDRE + REEL | 125 234 120 € | | <i>Neutralisation déficit</i> | <i>17 381 754 €</i> |
| | | | | sous-total | 79 142 897 € |
| | | | | 125 234 120 € | |

La préparation budgétaire 2015 se caractérise par :

La réduction structurelle de l'épargne nette qui est due à la baisse des recettes et l'augmentation des dépenses par rapport à 2014, réduisant d'autant la part d'autofinancement.

Risque de dégradation significative des équilibres budgétaires (autofinancement, capacité de désendettement, dépenses imprévues...). Risque de dégradation du service rendu.

A la différence de l'an dernier, l'effet de ciseaux n'est pas masqué par l'amélioration de la compensation des AIS. Plus que jamais des réformes structurelles sont nécessaires.

Il convient donc dans les futurs travaux préparatoires des commissions au budget 2015 de dégager 7 Md'€ d'économies en fonctionnement ou en investissement.

III. ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

| Direction | Création d'AP 2015 et modification des AP antérieures en € | Disponible sur AP (restant à réaliser sur 2015 et suivantes) en € | CP 2015 (€) |
|--------------|--|---|-------------------|
| DDL | 7 458 649 | 16 701 099 | 20 373 965 |
| DEB | 2 616 740 | 55 614 550 | 12 399 789 |
| DRT | 44 350 000 | 38 712 148 | 24 365 000 |
| DRAG | 2 102 850 | 2 417 190 | 2 439 497 |
| Total | 56 528 239 | 113 444 987 | 59 578 251 |

GLOSSAIRE

ADEME : Agence de l'Environnement et de Maîtrise de l'Energie

ADF : Association des Départements de France

AIS : Allocations Individuelles de Solidarité

APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie

APUL : Administrations Publiques Locales

Bénéficiaires ACI : bénéficiaires Ateliers et Chantiers d'Insertion

CAE : Contrat d'accompagnement à l'Emploi

CFE : Contribution Foncière des Entreprises

CFL : Comité de Finances Locales

CNSA : Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie

CPER : Contrat de Plan Etat-Région

CRD : Capital Restant Dû

CVAE : Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

DCRTP : Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle

DDEC : Dotation Départementale pour l'Équipement des Collèges

DGD : Dotation globale de décentralisation (recettes de fonctionnement)

DGE : Dotation Globale d'Équipement

DGF : Dotation globale de fonctionnement

DMD : Délégation Militaire Départementale

DMTO : Droits de Mutation à Titre Onéreux

Dotations allocations compensatrices : ce sont les allocations compensatrices de la Taxe d'Habitation (TH), de la Taxe professionnelle (TP), de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et de la Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties (TFPNB)

DRF : Dépenses Réelles de Fonctionnement

ENT 3 : Environnement numérique de Travail 3

EPL : Etablissement Public Local d'Enseignement

FCTVA : Fonds de Compensation de la TVA

FDE : Fonds Départemental pour l'Environnement

FDH : Fonds Départemental Hébergement

FDMD : Fonds Départemental de Maîtrise des Déchets

FDPTP : Fonds Départemental de Péréquation suite à la réforme de la Taxe Professionnelle

FIPHFP : Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique

FIR : Fonds d'Innovation Recherche

FMDI : Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion

FNGIR : Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources

FONJEP : Fonds de coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire

GVT : Glissement Vieillesse Technicité

GSM : Groupe Spécial Mobile

IFER : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux

MOE : Maîtrise d'Ouvrage

PCET : Plan Climat Energie Territorial

PCH : Prestation de Compensation du Handicap

PDESI : Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires

PEDMA : Plan d'Elimination des Déchets Ménagers

PFR : Prime de Fonction et de Résultat

POCTEFA : Programme Opérationnel de Coopération Territoriale Espagne-France-Andorre

POR FEDER : Programme Opérationnel Régional Fonds Européen de Développement Régional

Projet HPHP : Projet Huesca-Pirineos Hautes-Pyrénées

Projet PMPPM : Projet Pyrénées Mont Perdu Patrimoine Mondial

RRF : Recettes Réelles de Fonctionnement

RSA : Revenu de Solidarité Active

TICPE : Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (ancienne TIPP)

TSCA : Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance